TUNISO-EMIRATIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006 Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

En application de la 3^{ème} résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 mars 2018, TUNISO- EMIRATIE SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2017 :

un dividende de 4,570 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi 17 avril 2018 au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 17 avril 2018 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **lundi 16 avril 2018** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.